



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Québec

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 21 NOVEMBRE 2006
N° : C1-54
Mandat : CP - PL 36
Secrétaire B

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 8 novembre 2006

Monsieur Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Secrétariat des commissions
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.34
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : *Projet de loi n° 36, Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*

Monsieur le Secrétaire,

J'ai pris connaissance de la motion adoptée hier par l'Assemblée nationale et incluant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse parmi les organismes invités aux consultations particulières sur le Projet de loi n° 36, *Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*.

Nous avons déjà signifié informellement notre désir de ne pas être entendus dans le cadre de ces consultations particulières.

À titre officiel cette fois, je vous informe que la Commission ne participera pas à ces consultations particulières. La Commission n'est pas en mesure d'élaborer une position éclairée sur ce projet de loi dans le laps de temps qui lui est laissé et compte tenu que les demandes d'éclaircissements qu'elle a formulées à plusieurs

reprises auprès du ministère de la Sécurité publique, concernant la portée de certaines dispositions du projet de loi, sont jusqu'à maintenant restées sans réponse.

Recevez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mr. Dowd', written in a cursive style.

Marc-André Dowd

c. c. Monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice
Monsieur Jacques P. Dupuis, ministre de la Sécurité publique

/cl